

## Résolutions

### Résolution 2

### Commission féminine de l'USS

#### **Les femmes ne paieront pas la crise !**

Les crises économiques ont très rapidement des conséquences négatives pour les femmes. Celles-ci, notamment les migrantes, travaillent souvent à temps partiel et dans des segments à bas salaires. Les femmes représentent environ un tiers du volume de l'emploi rémunéré total. En période de crise, les postes à temps partiel sont particulièrement menacés. La pression sur les rapports de travail précaires s'accroît : des horaires de travail sont réduits et le travail sur appel ainsi que les salaires à l'heure se répandent, sans que cela apparaisse dans les statistiques officielles du chômage partiel et du chômage « normal ». S'y ajoute que la différence moyenne entre les salaires des femmes et ceux des hommes est toujours de 20 % en défaveur des femmes.

#### **L'alarme est passée au rouge**

À ce jour, l'actuelle crise financière et économique semblait toucher un nombre supérieur à la moyenne d'emplois masculins dans l'industrie. Mais, en septembre 2009 déjà, le taux de chômage des femmes a dépassé celui des hommes (femmes : 4 %, homme : 3,9 %). Si l'on compare les données du 2<sup>e</sup> trimestre 2009 avec la statistique de l'emploi de l'automne 2008 (3<sup>e</sup> trimestre) - c'est-à-dire avant l'éclatement de la crise -, on constate clairement que, dans l'industrie aussi, les femmes ont été en pour-cent plus touchées par des suppressions d'emplois que les hommes (femmes : -3,8 %, homme : -3 %). En outre, les femmes sont beaucoup plus nombreuses que les hommes à indiquer que, sous-employées, elles aimeraient bien travailler plus. De plus, l'évolution des salaires des femmes en 2008 a été, pour la deuxième fois, plus faible que celle des hommes (hommes : 2,2 %, femmes : 1,8 %). Ce qui signale clairement que l'inégalité de salaire entre femmes et hommes ne va pas disparaître d'elle-même.

#### **Les programmes d'austérité et le démantèlement social creusent les inégalités**

Aux crises financières font suite les programmes d'austérité des pouvoirs publics, des programmes qui touchent sensiblement les services publics (santé, formation et social) dans lesquels un nombre particulièrement élevé de femmes travaillent ou qui fournissent des prestations auxquelles les femmes ont beaucoup recours (p. ex. l'accueil extrafamilial des enfants). Et ce sont à nouveau les femmes qui seront les principales concernées par les programmes politiques de démantèlement prévus dans les assurances sociales (relèvement à 65 ans de l'âge de la retraite des femmes, révision de la LPP et de l'assurance-chômage). Et cela aura également des effets à long terme sur les enfants (formation, alimentation). En outre, après une crise,

il n'est pas facile de revenir rapidement sur les mesures de démantèlement social qui ont été prises.

## **Les revendications pour l'égalité entre femmes et hommes : valables en tout temps !**

Les recettes classiques contre les crises ont fait leur temps. Il faut radicalement changer notre façon de voir les choses. C'est pourquoi les femmes de l'USS s'engagent en particulier pour la réalisation des revendications suivantes :

- Une réduction générale du temps de travail sans baisse du salaire, en lieu et place du démantèlement des emplois par petites tranches et de l'augmentation du travail précaire. Cela contribuera au maintien des emplois et permettra de mieux concilier profession et famille, ainsi que d'autres activités sociales importantes.
- L'égalité des salaires entre femmes et hommes doit enfin avoir la priorité. Elle contribue aussi au renforcement du pouvoir d'achat des femmes.
- Rémunérés ou non, le travail d'assistance, de soins et de prise en charge de tiers doit être reconnu comme un pan essentiel de notre économie ; cela, d'un point de vue économique, social et sociétal. Et on doit investir dans ce domaine. On ne garantira un tant soit peu un « financement équitable de l'accueil des enfants » que si 1 % du produit intérieur brut (PIB) est mis à disposition sous forme de fonds publics. Pour l'économie d'assistance et de soins, il faut développer des normes pour assurer un travail de qualité et prévoir des salaires équitables. Des programmes d'incitation devront aussi être mis au point pour favoriser un nouveau partage entre les femmes et les hommes des activités familiales et de prise en charge non rémunérées.